



Accompagnement éducatif

publié le 30/09/2014

début le lundi 3 novembre 2014

Descriptif :

L'accompagnement éducatif est un dispositif gratuit d'aide aux élèves, principalement sur les créneaux 17h15 ou 17h30 à 18h30, sur deux thématiques principales : la lutte contre illettrisme et la lutte contre l'échec scolaire. Un document permettant l'inscription est remis à votre enfant durant d'ici le vendredi 3 octobre 2014. Ce document est à retourner au professeur principal pour le vendredi 10 octobre 2014, dernier délai.

L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF 2014-2015

L'accompagnement éducatif est un dispositif gratuit qui s'adresse à tous les élèves volontaires.

Ses objectifs :

Favoriser la réussite des élèves inscrits en essayant de gommer les inégalités devant le travail scolaire et donc favoriser l'égalité des chances en proposant une aide aux devoirs

2 thèmes principaux :

- ▶ Lutte contre l'illettrisme
- ▶ lutte contre l'échec scolaire

Ces thématiques donneront un ordre de priorité sur la simple aide aux devoirs

Son organisation :

L'accompagnement éducatif fonctionne le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi

Son encadrement est assuré par des professeurs ou des assistants d'éducation, selon les créneaux d'organisation.

7 créneaux horaires : 2 créneaux par jour sur les lundis, mardis, et jeudis ; 1 créneau les vendredis

- ▶ 13h15 -14h00
- ▶ dans la journée selon la disponibilité des professeurs
- ▶ 17h30-18h15 :

Trois périodes :

De la rentrée des vacances de Toussaint à Noël : 7 semaines du lundi 3/11/2014 au vendredi 19/12/2014

De la rentrée de Noël aux vacances de février : 7 semaines du lundi 5/01/2015 au vendredi 20/02/2015

De la rentrée des vacances de février / après les vacances de printemps : 10 semaines du 9/03/2015 au vendredi 29/05/2015

Nombre de places

Le nombre d'élèves par créneaux horaires est limité à 10 places dans un souci d'efficacité, soit 70 places

Pour les créneaux de 17h30 à 18h15, Les parents s'engagent à venir chercher leur enfant au collège à 18h15, ou à nous signaler si l'enfant est autorisé à rentrer par ses propres moyens.

L'Inscription : un engagement dans la durée

Il n'y a pas de progrès si l'élève ne s'investit pas dans la durée.

L'inscription se fait pour l'année, avec le coupon réponse ci-dessous.

Un appel est effectué à chaque heure, si le personnel en charge du créneau constate une absence répétée, sans motif, la place sera redonnée à un autre élève, et cela pour le restant de l'année.

Le document d'inscription est en pièce jointe, si nécessaire.

Document joint

 **document_d_inscription** (Word de 59 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.